

AVIS DE PROCÉDURE OUVERTE
(APPEL D'OFFRES PUBLIC)
NO. AO-GT2026-15

TRAVAUX DE MARQUAGE DE LA
CHAUSSÉE



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande des soumissions pour des travaux de marquage de la chaussée pour l'année 2027 avec trois options de renouvellement d'une année chacune, pour les années 2028, 2029 et 2030.

Les personnes intéressées peuvent se procurer le document d'appel d'offres à compter du **mardi 8 septembre 2026** auprès du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) à l'adresse www.seao.ca. L'obtention des documents est assujettie à la tarification de cet organisme.

Les soumissions dûment remplies sur les formulaires fournis à cet effet doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention « **Travaux de marquage de la chaussée** », ainsi que le nom et l'adresse du soumissionnaire. Les soumissions doivent inclure tous les documents demandés et être reçues au Service du Greffe à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8, **au plus tard à 10h30 le vendredi 25 septembre 2026**, où elles seront ouvertes publiquement immédiatement après 10h30.

La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. La Ville n'est pas responsable des frais encourus par les soumissionnaires pour la préparation et présentation de leur soumission, ni de la distribution des documents par le SÉAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'ils détiennent tous les documents en vue du dépôt de leur soumission.

La présente procédure ouverte est régie par les accords ALEC et ACCQO.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer par écrit avec Isabelle Roy, directrice des services techniques et des travaux publics, à l'adresse courriel suivante : iroy@ndip.org.

Fait à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 8 septembre 2026.

Marie-Hélène Brunet
Greffière